

Les difficultés financières du Nouveau Rhône !

Le **département du Rhône** a approuvé en juin le 1^{er} compte administratif résultant de sa séparation de la **Métropole**. Il était donc intéressant de comparer l'évolution des dépenses et des recettes pour les habitants de ce territoire.

Il faut tout d'abord remarquer que l'administration départementale doit désormais gérer un territoire plus petit dont la zone la plus dense a été extraite de l'ancien **département du Rhône**. Une réduction de 75% de la population, 1 744 000 habitants à 437 000, génère obligatoirement une efficacité moindre, donc des coûts supplémentaires et un coût par habitant plus élevé !

Voilà ce que les bénévoles de CANOL ont constaté après avoir analysé l'évolution des comptes ramenés à l'habitant:

Les recettes de fonctionnement qui étaient de 1 450 M€ en 2014 sont tombées à 446 M€ en 2015, mais :

- Elles ont augmenté de 13,9% par habitant, passant de 958 € à 1 090 €
- Cette augmentation tient compte des 75 M€ (171 €/hab.) versés par la **Métropole**
- Le produit des recettes propres au département a donc diminué de 4,1%, puisqu'il n'est plus que de 919 € (1090 – 171) ... Ce n'est pas étonnant puisque la population résiduelle du département de même que ses entreprises génèrent des recettes fiscales par habitant inférieures à ce qu'elles étaient en 2014 : respectivement -18,9% pour la taxe foncière et -25,6% pour la CVAE ! les bases de taxe foncière sont en moyenne 32,5% plus élevées dans le **Grand Lyon** que dans le reste du département !
- Globalement, l'ensemble des recettes fiscales a baissé de 10,1% (-66 €/hab.).
- Les dotations, hors compensation versée par la **Métropole**, ont augmenté de 5%, 11€ par habitant.

Les dépenses de fonctionnement :

- Elles ont augmenté de 22,4%, passant de 832 à 1 018 € par habitant ; pour le personnel, de 47,6% (+59 €/hab.)
 - Nous avons regardé comment elles augmentaient en net (recettes correspondantes déduites) pour chacun des domaines couverts par le département :
 - Les dépenses d'administration générale, hors produits exceptionnels, ont augmenté de 62% (+43 €/hab.) !
 - Les dépenses de transport sont passées de 40 à 146 € par habitant ; il n'est pas étonnant que l'équipe actuelle cherche par tous les moyens à les réduire !
 - Les dépenses sociales, de loin les plus importantes, ont diminué de 54 €/hab., passant de 400 à 346 €/hab.
- A l'inverse, nous avons constaté qu'elles étaient sensiblement plus élevées à la **Métropole** (457 €), les besoins en aides sociales semblant inférieurs en zones rurales.
- la capacité d'autofinancement brute, avant remboursement des emprunts, a été réduite de 53 €/hab., en baisse de 42%.

• **Après remboursement des annuités d'emprunts, il ne reste plus que 4 € par habitant pour les investissements !**

La dette :

- Du fait de la scission avec la **Métropole**, la dette dévolue au **Nouveau Rhône** a presque doublé et est passée de 498 € à 953 € par habitant,
- Les indemnités à verser pour solder les emprunts toxiques contractés par l'équipe **MERCIER** ne sont pas comprises.

Les investissements :

- Après remboursement des emprunts, les dépenses d'équipement restent à un niveau identique (159 € par habitant) à celui atteint l'année antérieure.
- Ce niveau n'a pu être atteint qu'après incorporation de l'excédent dégagé en 2014, qui s'élevait à 143,3 M€, dont 92,3 pour l'investissement (211 €/hab.) mais cette aubaine ne pourra plus se reproduire !
-

Conclusions :

Le département du **Nouveau Rhône**, compte tenu de sa taille réduite et de la richesse moindre de sa population et de ses entreprises, voit ses dépenses considérablement augmenter relativement. La gestion d'un territoire rural coûte forcément plus cher que celle d'une zone densément peuplée. **Il ne peut donc survivre qu'avec l'assistance de la Métropole.**

Ses comptes seront de plus **grevés chaque année par le remboursement des indemnités à verser pour solder les emprunts toxiques** (69 M€ au total, soit 158 €/hab).

CANOL constate que la création arbitraire de ce département est une hérésie financièrement parlant, puisqu'elle se traduit par une augmentation très forte des coûts par habitant. Celui-ci n'aura plus les moyens, y compris subventionné par la **Métropole**, de conserver le même niveau de service à la population (nombre de Maisons du Rhône, couverture en transports,...).

Le seul aspect positif de cette opération est que cette nouvelle structure va être obligée de réduire ses coûts en les ajustant au niveau de ses moyens ! La nouvelle équipe de conseillers départementaux va donc avoir fort à faire pour assainir la situation et repartir sur de nouvelles bases. Nous suivrons de près ses résultats.

Comme nous l'avions dit à l'époque, il aurait mieux valu éclater les cantons hors Métropole et les rattacher aux départements limitrophes existants.